Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260429-2026_04_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 29 avril 2026

Date de convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
22 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, E. LE BORGNE, A.C ZUURBIER, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, S. LE BORGNE, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, B. JAN
Absent excusé : K. TASSEL (pouvoir à M. GALGUEN), I. D IMAGGIO
Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-04-11

Contribution Fonds d'Aide aux Jeunes 2026

Le Département des Côtes d'Armor a délégué aux 5 Missions Locales la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes. Ce fond a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans de notre territoire ayant des ressources faibles, et ainsi, les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Pour l'année 2026 le montant de la contribution pour notre commune est de 251.65€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de verser le montant de 251.65€ au Conseil Départemental pour le Fonds d'Aide aux Jeunes
- Demande qu'un compte rendu des aides allouées soit transmis avant la fin de l'année 2026.

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

